

INTRODUCTION

Le 1^{er} juillet 1997, Hong Kong sera rétrocédée à la Chine après 150 ans sous autorité britannique. Les principes régissant la transition sont énoncés dans un accord signé en 1984 par les gouvernements de la Chine et du Royaume-Uni — la Déclaration commune sino-britannique. Quoique la plupart des arrangements touchant la transition soient maintenant connus, les discussions se poursuivent sur un certain nombre de questions.

Des centaines de milliers de Canadiens entretiennent des liens privilégiés avec Hong Kong. Ces dernières années, des milliers de résidents de l'île ont immigré au Canada, y ont étudié ou y ont établi des rapports économiques étroits. Plus de 100 000 citoyens canadiens résident à Hong Kong de façon permanente ou semi-permanente, et des milliers d'autres s'y rendent régulièrement.

Les Services consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont préparé la présente brochure pour expliquer les changements auxquels il faut s'attendre et pour conseiller et guider les personnes concernées. Tout a été fait pour que l'information qu'elle renferme soit aussi précise et à jour que possible. Toutefois, dans certains cas, les mécanismes et modalités de la transition et les structures gouvernementales et administratives subséquentes sont encore en mutation. Les Renseignements consulaires aux voyageurs concernant Hong Kong ainsi qu'une version électronique de la présente brochure, publiés sur la page d'accueil du site Web du Ministère, donneront des renseignements supplémentaires. Les Canadiens peuvent consulter ces sources pour obtenir une information à jour.